

Questions concernant la maladie de Parkinson

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera**

Band (Jahr): - **(2006)**

Heft 84: **Die neusten Medikamente gegen Parkinson = Les derniers médicaments contre le Parkinson = I farmaci più recenti contro il Parkinson**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

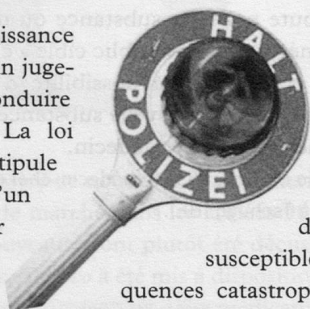
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Questions concernant la maladie de Parkinson

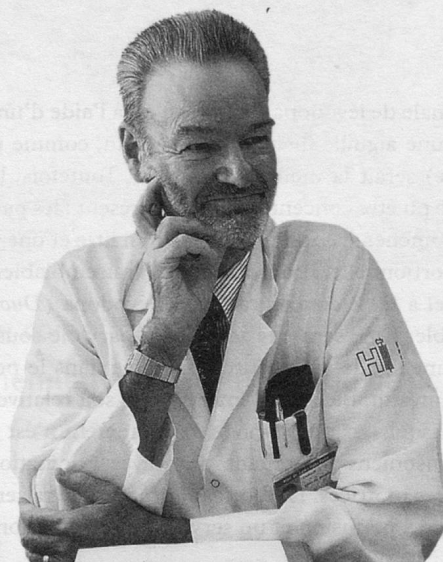
Récemment, j'ai subi un contrôle de police alors que j'étais en voiture. Le policier a remarqué mes dyskinésies (renforcées par le stress) et ne m'a pas laissé reprendre le volant. Je dois maintenant passer un examen d'aptitude à conduire. Je conduis sans accident depuis plus de 30 ans. Le Parkinson peut-il motiver un retrait du permis de conduire ?

En Suisse, il n'existe à ma connaissance aucune disposition légale ni aucun jugement consacré à l'aptitude à conduire des Parkinsoniens en général. La loi suisse sur la circulation routière stipule seulement que le conducteur d'un véhicule à moteur doit présenter une aptitude physique et mentale suffisante pour conduire un véhicule à moteur.

La maladie de Parkinson peut limiter l'aptitude à conduire pour différentes raisons : un ralentissement des mouvements, un fort tremblement, une hyperkinésie marquée (dyskinésie) ou une di-



minution des aptitudes mentales en sont des exemples. En outre, les médicaments peuvent provoquer des crises de sommeil, susceptibles d'avoir des conséquences catastrophiques au volant. Il est parfois difficile de décider au cas par cas si l'aptitude à conduire est encore satisfaisante. A l'occasion, un examen dans un simulateur de conduite et/ou un essai avec un moniteur de conduite expérimenté ou un expert peuvent aider. ■



Le professeur Hans-Peter Lüdin, 70 ans, est membre fondateur et président du comité consultatif de Parkinson Suisse. Professeur en neurologie à l'université de Berne, il était médecin-chef de la clinique de neurologie de l'hôpital de St-Gall depuis 1989. Ayant pris sa retraite anticipée en 1999, il vit à St-Gall et s'occupe encore de ses patients de longue date dans un cabinet de cette ville. Il est le médecin-conseil de diverses cliniques de réadaptation.

Je me suis acheté un matelas de champ magnétique pour soulager mes douleurs dorsales. Elles se sont améliorées, mais j'ai l'impression que mon Parkinson empire. Le champ magnétique exerce-t-il une influence sur le cerveau ?

A ma connaissance, aucune étude ne démontre l'influence du matelas de champ magnétique sur le syndrome parkinsonien, qu'elle soit positive ou négative. Je considère comme improbable tout effet sur les symptômes du Parkinson. ■

Depuis quelques semaines, je souffre de brûlures d'estomac. Je prends du Sifrol et également de la L-Dopa depuis trois mois. Ce problème est-il lié au Parkinson ?

Les brûlures d'estomac peuvent avoir différentes causes. Il est possible qu'elles aient un lien avec les médicaments contre le Parkinson. La plupart du temps, cet effet secondaire apparaît en début de traitement et disparaît de nouveau en quelques semaines. Il existe de nombreux médicaments pour soulager les brûlures d'estomac. S'il est probable qu'elles soient liées aux médicaments contre le Parkinson, la prise temporaire de Motilium® peut s'avérer utile. ■

La consommation modérée d'alcool a-t-elle une influence sur l'efficacité de mes médicaments et de façon générale sur le bien-être ?

L'alcool atténue quelque peu l'action des médicaments contre le Parkinson. Toutefois, il semble que cet effet soit très différent selon les patients. Nombre d'entre eux signalent qu'ils ne supportent plus non plus les petites quantités d'alcool, tandis que d'autres ne remarquent aucun changement par rapport à leur situation antérieure.

L'alcool peut accroître la maladresse des mouvements. Le manque d'assurance de la marche et de la posture ou l'inintelligibilité de l'élocution en sont les signes les plus évidents. Chez les Parkinsoniens ayant déjà des problèmes d'équilibre, de faibles quantités d'alcool peuvent suffire à accroître le risque de chute. L'oubli de la prudence nécessaire lors de la marche aggrave ce risque. Par ailleurs, l'alcool provoque un ralentissement des réac-

tions, qui peut se manifester de manière particulièrement prononcée chez les Parkinsoniens.

Ce constat ne doit pas motiver une interdiction générale d'alcool pour tous les Parkinsoniens. Selon le degré de tolérance, la consommation d'alcool doit toutefois rester dans des limites raisonnables et l'abstention totale est de rigueur avant de prendre le volant. ■

Je suis atteinte de la maladie de Parkinson depuis plus de dix ans. Je souffre de plus en plus fréquemment de spasmes palpébraux très handicapants. Mon médecin de famille ne sait plus que faire. Pouvez-vous m'aider ?

Dans le cadre de la maladie de Parkinson, les spasmes palpébraux (blépharospasmes) peuvent être la conséquence directe de la maladie comme celle du traitement, en particulier s'il est à l'origine d'une chute du taux de dopamine. Des indications concrètes sur les conditions d'apparition des spasmes seraient nécessaires pour s'exprimer plus précisément sur le cas présent. Le traitement du Parkinson devrait alors être adapté en conséquence. En cas d'échec de ces mesures d'ajustement, les injections locales de toxine botulique peuvent donner de très bons résultats. ■

Avez-vous des questions ?

Ecrivez à : Rédaction Parkinson
Gewerbstrasse 12a, 8132 Egg, ou
johannes.kornacher@parkinson.ch